



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	25
Procurations :	2
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Etaient excusés : M. Laurent JOUGLENS (procuration à M. Laurent SOULARD),
Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à M. Jean-Bernard BONNAC)

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2021_041

OBJET : Convention « assistance spécifique aux établissements publics : Maîtrise de l'énergie – énergies renouvelables » avec SIPHEM

Afin de disposer d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux et d'identifier les travaux de rénovation à venir, Madame le Maire propose de conventionner avec le pôle «énergie- climat ressources locales » du SIPHEM.

L'objectif est d'établir un diagnostic thermique des bâtiments prioritairement les écoles, d'étudier les possibilités de scénarios d'amélioration de consommation, et de rechercher les financements nécessaires aux travaux de rénovation.

Il convient par convention de définir les modalités d'assistance du SIPHEM.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à sa signature.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ladite convention annexée à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer celle-ci.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

